

# **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	123
N° identifiant	2018-0080

Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Attribution d'une aide financière aux habitants de Grand Poitiers Communauté urbaine en 2018 en vue de la préservation de la biodiversité
-------	---

Rapporteur(s)	Mme Florence JARDIN
Date de la convocation	16/03/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU
Membres en exercice	PJ.
Quorum	

Présents	62	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
----------	----	--

Absents	15	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b>  Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Jean-François JOLIVET - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Michel SAUMONNEAU - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---------	----	---

Mandats	14	Mandants	Mandataires
		M. François BLANCHARD	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	M. Gérard SOL
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		Mme Pascale GUITTET	M. Claude EIDELSTEIN
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	08-Commission transition énergétique, qualité environnementale
Service référent	Direction Générale Espace public Direction Hygiène publique Qualité environnementale

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : "**Préserver et développer la biodiversité**"

Le frelon asiatique, espèce invasive, est installé sur la région depuis plusieurs années. Bien que, réglementairement, il n'est pas obligatoire de pratiquer un enlèvement systématique des nids, leur destruction tôt dans la saison peut s'avérer efficace pour limiter l'infestation.

Toute personne désireuse de procéder à l'enlèvement d'un nid de frelons asiatiques, pourra prendre l'attache de la FDGDON 86 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles de la Vienne), organisme reconnu à vocation sanitaire dans le domaine animal et végétal, pour tout renseignement et conseil.

Depuis 2012, dans un souci de préservation de la biodiversité, Grand Poitiers, apporte une aide financière aux habitants de Grand Poitiers (propriétaires ou locataires) qui en font la demande, en fonction de certains critères.

Pour 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine a décidé de reconduire la démarche sur l'ensemble des 40 communes de son territoire, à destination exclusive des particuliers (personne physique).

Une participation financière pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques pourra donc être versée selon les conditions suivantes :

- la demande doit concerter un nid de frelons asiatiques en activité
- l'aide est plafonnée à 100 € TTC, limitée à une seule aide annuelle par foyer
- l'aide ne peut excéder 50 % de la facture acquittée de l'entreprise
- la destruction des nids de frelons asiatiques devra être réalisée dans la période comprise entre le 2 mai 2018 et le 20 novembre 2018 par un organisme ou une entreprise spécialisée, présentant les critères de qualité de service et de professionnalisme repris dans la charte de bonnes pratiques rédigée par la Collectivité.
- le dossier de demande de subvention devra parvenir au service instructeur au plus tard le 03 décembre 2018, accompagné des documents suivants :
  - ✓ l'imprimé de demande (disponible sur le site internet de Grand Poitiers Communauté urbaine) dûment complété et signé
  - ✓ la copie de la facture, où figureront le lieu et la date de l'intervention
  - ✓ la copie de la taxe d'habitation ou foncière comme justificatif de domicile
  - ✓ un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière
  - ✓ une autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Il vous est proposé :

- de valider le principe d'une aide financière aux habitants de Grand Poitiers Communauté urbaine, selon les conditions de versement à respecter, ci-dessus listées.

Les dépenses seront imputées au compte 833/6574/7500 du budget Principal de Grand Poitiers.

POUR	76	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406-Imc181245-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions